Direction des Guichets Uniques

Nom et prénom du



INSCRIPTION AUX ACCUEILS DE LOISIRS

Vacances du 19 au 30 avril 2021

A retourner au plus tard le 28 mars 2021

Nous tenons à vous préciser que les Accueils de Loisirs ne pourront ouvrir que Sous réserve des autorisations gouvernementales.

/ / / /

N° tél:

Pour inscrire votre enfant en accueils de loisirs, deux possibilités vous sont offertes :

- Par internet sur le portail famille (www.monlhay.fr), modifiable jusqu'à 20 jours à l'avance
- Par la fiche d'inscription ci-dessous à retourner en mairie à la Direction des Guichets Uniques : guichets.uniques@ville-lhay94.fr; - Tél: 01 46 15 33 33 Je soussigné(e):

responsable de l'enfant	:										
Adresse :	Rue:		ALTONIA I I SALIS BAN PARENTANIA AND AND AND AND AND AND AND AND AND AN								
Adresse.	Code	Code Postal : Ville :					Courriel:				
Agissant en tant que resp	onsable lég	gal de :									
Nom et prénom de l'enfant :		/					Date naissance ://				
Ecole:											
cris mon enfant aux Ac	cueils de L	oisirs suiva	ants (en met	ttant une cr	oix les jours	où l'enfan	t sera prése	ent):			
		AVRIL 2021									
	L	М	М	J	V	L	М	М	J	V	
					22	00	27	20	29	30	
	19	20	21	22	23	26	21	28			
Journée de vacances (avec déjeuner) ter : Le lieu de l'Accueil	de Loisirs	est nécessa	irement celu	ni du groupe	scolaire fréc	uenté par l'	enfant.				
(avec déjeuner) ter : Le lieu de l'Accueil friode de vacances scolair bles. tre enfant fréquente pour fant peut être accueilli e	de Loisirs res, les ouv la première en Accueil	est nécessa vertures des e fois les A de Loisirs,	irement celu Accueils de ccueils de Lo pendant les	ii du groupe loisirs sont oisirs, une fi	scolaire fréc organisées e che de rense e vacances	quenté par l' n fonction d ignements c de 7h30 à 18	enfant. les effectifs ; complémenta 8h30 (factura	; des regroup aires est à re ation repas +	pements sont mplir sur pla + journée d'a	ce.	
(avec déjeuner)	de Loisirs res, les ouv la première en Accueil e 7h30 et 9 bligatoire odifier vos	est nécessa vertures des e fois les A de Loisirs, h00 et un de faute de qu	irement celu Accueils de ccueils de Lo pendant les épart possibl	ii du groupe loisirs sont oisirs, une fi s journées d le à partir de ne pourra p	scolaire frécorganisées e che de rense e vacances 17h00, l'en	quenté par l' n fonction d ignements c de 7h30 à 18 fant doit êt	enfant. des effectifs : complémenta 8h30 (factura re accompa	; des regroup aires est à re ation repas d gné par un	pements sont mplir sur pla - journée d'a adulte.	ce. ccueil),	
(avec déjeuner) ter : Le lieu de l'Accueil ériode de vacances scolair bles. tre enfant fréquente pour fant peut être accueilli e une arrivée possible entre cription préalable est o avez la possibilité de mo	de Loisirs res, les ouv la première en Accueil e 7h30 et 9l bligatoire odifier vos scolaires. ables pour nais est abseinscrit mais	est nécessa vertures des e fois les A de Loisirs, h00 et un de faute de qu réservations ces inscrip ent, vous de s est préser	irement celu Accueils de ccueils de Le pendant les épart possibl noi l'enfant s sur le porta ptions : evez fournir nt à titre exce	ii du groupe loisirs sont oisirs, une fi s journées d le à partir de ne pourra p til famille w	scolaire frécorganisées e che de rense e vacances 17h00, l'en pas être accumum.monlha	quenté par l' n fonction d ignements c de 7h30 à 18 fant doit êt reilli. y.fr ou en m	enfant. des effectifs : complémenta 8h30 (factura re accompa	; des regroup aires est à re- ation repas + gné par un is-mairie jus ce (maladie.	pements sont mplir sur pla t-journée d'a adulte. qu'à 20 jours).	ce. ccueil), s à l'ava	

La finalité du traitement est la gestion des inscriptions (périscolaire, seolaire, restauration, accueils de loisirs, école de musique, de sport) et l'établissement des factures liées aux activités payantes. Les basses légales du traitement sont une obligation légale issue du code de l'éducation et une mission d'intérêt public. Les destinataires des données sont en interne : direction des affaires scolaires et périscolaires, des finances, des structures d'accueil, du CCAS, des Guichets uniques (suivi des demandes) et adjoints municipaux en charge de l'enfance, en externe : Trésor Public, inspection académique, prestataire extérieur (accès restreint) et CAF. Ces données seront conservées le temps de la scolarisation de l'enfant.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et d'un droit de rectification et d'effacement en contactant : le service des guichets uniques. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et d'un droit de rectification et d'effacement en contactant : le service des guichets uniques.

également saisir la CNIL pour une réclamation